



DECRET N° 15 • 1 2 8

PORTANT CREATION DU COMITE TECHNIQUE D'ORGANISATION DU FORUM NATIONAL DE BANGUI

LE CHEF DE L'ETAT DE LA TRANSITION

- Vu La loi n° 13.001 du 18 Juillet 2013, portant Charte Constitutionnelle de Transition ;
- Vu Le décret n° 13.270 du 18 juillet 2013, portant promulgation de la Charte Constitutionnelle de Transition ;
- Vu Le décret n° 14.269 du 10 août 2014, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;
- Vu Le décret n°15.017 du 18 janvier 2015, portant nomination ou confirmation des membres du Gouvernement de Transition et son modificatif subséquent ;
- Vu Le décret n°15.005 du 8 janvier 2015, portant création du Comité de Pilotage du processus politique de l'après forum de Brazzaville ;
- Vu le Rapport issu de la Réunion de concertation des Forces Vives de la Nation du 15 Avril 2015.

DECREE

Art.1^{er} : Il est créé un Comité Technique d'organisation du Forum National de Bangui.

Art. 2: Le Comité Technique d'organisation du Forum National de Bangui, placé sous l'autorité du Comité de Pilotage du processus politique de l'après forum de Brazzaville, comprend :

Un coordonnateur général : un représentant de l'exécutif

Un 1^e coordonnateur général adjoint : un représentant des confessions Religieuses ;

Un 2^e coordonnateur général adjoint : un représentant des partis politiques ;

Rapporteur général : un membre de la commission préparatoire ;

1^{er} Rapporteur général adjoint : un représentant de la jeunesse ;

2^e Rapporteur général adjoint : une représentante des femmes.

Il est en outre composé de six (06) membres des entités suivantes :

Groupes Armés : deux représentants (SELEKA et ANTI BALAKA) ;

Syndicat : un représentant ;

Medias : un représentant ;

Société civile : un représentant ;

Patronat : un représentant.

Il bénéficie de l'appui technique du Centre pour le Dialogue Humanitaire et des Facilitateurs Internationaux.

Art. 3 : Le Comité Technique d'organisation du Forum National de Bangui est chargé de :

- Arrêter la liste définitive des participants, des facilitateurs, des observateurs, des représentants de la presse et des invités de marque au forum.
- Arrêter le calendrier du déroulement du forum.
- Lancer les invitations aux participants au forum.
- Prendre tous les contacts utiles à l'organisation du forum.
- Organiser le forum aux plans technique, matériel, sécuritaire et organisationnel.
- Exécuter son budget de fonctionnement ainsi que celui de l'organisation du forum.
- Rendre compte régulièrement de ses travaux au Président du Comité de Pilotage et au Chef de l'Etat de la Transition.
- Déposer son rapport deux(2) semaines après la fin du forum.

Art. 4 : Les membres du Comité Technique d'organisation du forum seront désignés par décret. Un arrêté du Président du Comité de Pilotage mettra en place les commissions thématiques et le secrétariat technique, sur proposition du comité technique d'organisation.

WA



Art.5 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel.

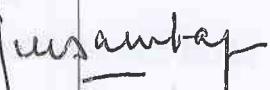
Fait à Bangui, le 5 AVR 2015

Le premier Ministre
Chef du Gouvernement de Transition



Mahamat KAMOUN

Le chef de l'Etat de la Transition



Catherine SAMBA-PANZA

